

N° 240

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès verbal de la séance du 17 avril 1990

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Par M. Robert LAUCOURNET,

Senateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Bernard Carton, *député*, sous le numéro 1279.

(2) Cette commission est composée de MM Guy Melandain, *député, président*; Jean François-Poncet, *senateur, vice-président*; Bernard Carton, *député*, Robert Laucournet, *senateur, rapporteurs*

Membres titulaires : MM René Dusiers, Jacques Guyard, Jean-Pierre Fourré, Eric Raoult, Jean Proriol, *députés* ; MM José Balareello, Maurice Lombard, Louis de Catuelan, Jean Simonin, William Chervy, *senateurs*

Membres suppléants : MM Pierre Ducout, Jean Ehler, Yves Vidal, Jean-Marie Leduc, Jean Tiberi, Hubert Grimault, André Duromez, *députés* ; MM Jean Boyer, André Fossat, Georges Berchat, Roland Courteau, Philippe François, Jean Huchon, Louis Minetti, *senateurs*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : Première lecture : 962, 1071 et T A 232.

Deuxième lecture : 1221

Sénat : Première lecture : 160, 205 et T A 206 (1989-1990)

Logement et habitat.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement s'est réunie, le jeudi 12 avril 1990, à l'Assemblée nationale.

Elle a tout d'abord procédé à la désignation de son Bureau qui a été ainsi constitué :

M. Guy Malandain, député, président,

M. Jean François Poncet, sénateur, vice-président.

Puis la Commission a désigné :

M. Bernard Carton, député,

M. Robert Laucournet, sénateur,

comme rapporteurs, respectivement, pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

M. Robert Laucournet a rappelé les trois points principaux du dispositif du projet de loi : l'arbitrage ministériel (article 2), la désignation par le préfet de personnes prioritaires pour l'attribution de logements sociaux (article 11) et les possibilités de suppression du droit de préemption urbain (article 14). Il a souligné que la Commission des Affaires économiques et du Plan avait proposé des dispositions de compromis sur les articles 2 et 11 mais que le Sénat avait néanmoins confirmé la suppression des articles 11 et 14.

M. Bernard Carton a tout d'abord observé que le projet de loi correspondait à une attente importante de l'ensemble des

partenaires concernés et que son objectif essentiel visait à mettre en oeuvre des moyens nouveaux au service du droit au logement. Il a toutefois constaté que la discussion n'avait pas permis de régler un certain nombre de problèmes fondamentaux, en particulier les articles mentionnés par M. Robert Laucournet ainsi que le problème des nomades et celui des expulsions. Il a rappelé la volonté du Gouvernement de réinsérer dans le texte les articles 11 et 14, et a estimé qu'un véritable accord ne pourrait se trouver qu'au-delà des articles restant en discussion.

M. Guy Malandain, tout en constatant que le fond du problème du droit au logement ne pouvait être traité en l'absence des articles 11 et 14, a rappelé que la Commission mixte paritaire n'est appelée à débattre que des articles restant en discussion.

Un large débat s'est alors ouvert, auquel ont notamment participé MM. José Balareello, Maurice Lombard, André Duroméa, Jean Tibéri, Bernard Carton et Jean Simonin, sur l'intérêt de poursuivre les travaux de la Commission compte tenu des nombreux désaccords séparant les deux Assemblées.

M. Jean François-Poncet a constaté que, compte tenu des interventions précédentes, l'élaboration d'un texte commun sur les dispositions soumises à l'examen de la commission mixte paritaire serait difficile et a relevé, en outre, que le vote conforme des deux Assemblées sur les articles 11 et 14 était une apparence qui dissimulait un désaccord de fond.

La commission mixte paritaire est ensuite passée à l'examen de l'article premier A sur lequel sont intervenus MM. Bernard Carton, Robert Laucournet, Guy Malandain, Jean Tibéri, Louis de Catuelan, René Dosière et Jacques Guyard.

Après interventions de MM. Guy Malandain et Jean François-Poncet, elle a constaté l'impossibilité de parvenir à un accord.